

Résolution présentée par la délégation de Samoa

Thème Agenda 2030 pour le Développement Durable

Concerne L'importance de la biodiversité marine pour l'équilibre écologique.

L'Assemblée Générale,

Dénonçant la diminution rapide de nombreuses espèces de poissons due à la surpêche et aux pratiques de pêche non durables comme illégales qui représentent près d'un tiers des prises régionales du Pacifique Sud,

Reconnaissant la dépendance économique des communautés insulaires à la pêche comme source principale de revenu et d'alimentation puisque le quart de l'humanité dépend directement des ressources halieutiques qui assurent 20% des apports moyens en protéines animales à plus de 1.5 milliard d'individus,

Consciente de la fragilité de nos écosystèmes marins comme de l'importance de soutenir le développement des aires marines protégées (AMP) afin de préserver les espèces endémiques,

Décide

- de la mise en place d'une taxe sur la capture d'espèces marines menacée, afin de décourager la surpêche ;
- du développement de zones protégées plus strictes dans les eaux samoanes où la pêche sera limitée voire interdite comme le prévoit la Convention des Nations Unies pour le Droit de la Mer (CNUDM) ;
- de sensibiliser les populations locales, en particulier les plus jeunes, à la protection des espèces marines à travers des programmes éducatifs et communautaires soutenus par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le texte en français fait foi.